

## Éléments communs de l'Accord de libre-échange qui touchent les groupes de produits

# 3

Cette section traite des éléments de l'Accord qui touchent l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire (l'annexe A résume les principaux éléments de l'Accord). La section 4 détaille leur effet spécifique sur chaque groupe de produits.

### Droits

Le Canada et les États-Unis ont convenu d'éliminer tous les droits sur les produits agricoles dans un délai de dix ans. En ce qui a trait aux fruits et aux légumes frais, un retour conditionnel aux taux de droit applicables à la Nation la plus favorisée (NPF) sera permis pour une période de 20 ans.

La plupart des droits sur les principaux produits qu'exporte ou importe le Canada seront éliminés dans le délai de dix ans. Les droits sur les produits comme les jambons, les saucisses et la mouture de luzerne seront éliminés immédiatement; les droits sur les bovins et moutons sur pied et sur certains produits alimentaires le seront sur cinq ans.

On trouvera à l'Annexe B les détails de l'élimination progressive des droits sur les produits agricoles.

### Subventions à l'exportation

Les Parties ont convenu de ne pas subventionner directement les produits agricoles exportés de part et d'autre. En ce moment, seuls les États-Unis subventionnent directement les exportations dans le cadre du *U.S. Export Enhancement Program (EEP)*. Les produits exportés au Canada n'étant pas admissibles au titre de ce programme, cet élément de l'Accord n'apportera pas de changement visible. Par contre, il assure une certaine protection aux producteurs canadiens et américains.

### Consultations relatives aux marchés de pays tiers

Les deux pays ont convenu de tenir compte, au moment de recourir à une subvention à l'exportation de produits agricoles vers des pays tiers, des intérêts de l'autre pays en matière d'exportation. Ils reconnaissent que de telles subventions peuvent avoir un effet préjudiciable sur les intérêts de l'autre pays en matière d'exportation.

### Négociations commerciales multilatérales (NCM) — Objectifs communs

Les deux pays ont convenu que leur but premier, en ce qui a trait aux subventions agricoles, est de parvenir à éliminer à l'échelle mondiale toutes les subventions qui créent des distorsions dans le commerce agricole. Ils conviennent d'unir leurs efforts pour atteindre ce but dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de la ronde Uruguay. Cet élément est en fait une entente visant à collaborer dans le cadre des NCM afin d'atteindre le même but et il ne touche pas directement l'industrie canadienne en ce moment.